

atto improvvido e certo non applaudito se voleste respingere la nostra proposta.

PRESIDENTE. La parola spetta all'onorevole Despine.

DESPINE. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole dans cette discussion, qui est déjà très-avancée et sur laquelle, au reste, les raisons données par plusieurs de mes amis, me laissent peu de chose à ajouter. Toutefois quelques observations présentées par monsieur le ministre de l'instruction publique m'ont engagé à demander la parole.

Il me paraît que nous sommes tous d'accord sur la nécessité de répandre une bonne instruction populaire; nous ne différons que dans ceci. Mes amis et moi nous pensons qu'avec les dispositions qui existent, avec les résultats déjà obtenus, il n'est plus le cas de rien innover. Monsieur le ministre, au contraire, ainsi que tous ceux qui appuient son projet, pensent que les écoles normales supérieures destinées à fournir des jeunes instituteurs largement rétribués relativement aux traitements que perçoivent aujourd'hui les instituteurs des écoles élémentaires, peuvent seules procurer les véritables moyens de faire progresser l'instruction.

Je persiste, moi, à croire que le système dans lequel monsieur le ministre se propose d'entrer est mauvais.

On cite, à la vérité, l'exemple d'autres pays, tels que la Prusse, l'Allemagne, la Hollande et la Belgique, où l'instruction se trouve fort développée, et on nous dit que nous sommes, sous le rapport de l'instruction, dans une position inférieure à celle de ces Etats.

Je pense, à cet égard, qu'il faut tenir compte des conditions spéciales de chaque pays, et si nous faisons attention à ce qui existe ailleurs, nous voyons que les conditions sont bien différentes, et que chez nous nous ne sommes pas, en matière d'instruction élémentaire, dans une position moins favorable.

Après les observations soumises à la Chambre dans la séance d'hier par l'honorable rapporteur de la Commission sur l'instruction élémentaire, j'ai voulu consulter le document statistique officiel compilé par monsieur le ministre de l'instruction publique, document qui a été très-élaboré et qui peut nous fournir de grandes lumières.

Dans les chiffres qui nous ont été cités, on a aggloméré ensemble toutes les provinces, et on a dit: dans les provinces, en général, le traitement s'élève, en moyenne, à tant..... Le nombre des élèves qui fréquentent les écoles s'élève à tant..... Mais cette donnée ne suffit pas. Il faut ensuite considérer séparément chaque province.

Je ne parlerai pas de la Sardaigne, parce que cette partie des Etats se trouve encore dans des circonstances tout à fait exceptionnelles; et même, dans le tableau statistique qui a été résumé par monsieur le ministre de l'instruction publique, les données sur cette île ne sont pas complètes. Je me suis donc attaché à examiner les provinces de terre-ferme sur lesquelles je crois pouvoir présenter quelques chiffres à la Chambre.

Ordre des provinces d'après le nombre des élèves qui suivent les écoles en hiver.

Nombre des élèves pour 100 de population	Moyenne du traitement des maîtres et maîtresses
1. Tarentaise	16 106
2. Maurienne	14 122 50
3. Haute-Savoie	12,5 149
4. Génois	12 394 50
5. Faucigny	12 386
6. Savoie-Propre	11,5 236 50
7. Chablais	11 393 50
8. Alba	9,3 379 50
9. Mondovì	8,2 390 5
10. Saluces	8,2 496
11. Coni	7,8 305 50
12. Asti	7 522
13. Alexandrie	6,5 632
14. Gènes	1,25 459 50
15. Turin	1,17 734 5
16. Nice	1 364 5
17. Savone	0,93 300
18. Verceil	0,84 640
19. Chiavari	0,82 537 50
20. Albenga	0,66 294
21. Ossola	0,63 223 5
22. Novara	0,56 425 5
23. Saint-Remo	0,50 313 5
24. Suse	0,46 271
25. Lomeline	0,44 600 5
26. Levante	0,43 343 50
27. Ivrée	0,40 452
28. Pignerol	0,40 241 5
29. Bielle	0,38 354 5
30. Acqui	0,37 393 5
31. Novi	0,35 462
32. Aosta	0,31 93 5
33. Pallanza	0,31 303
34. Oneglia	0,30 374 5
35. Tortone	0,29 383
36. Bobbio	0,28 195 5
37. Voghera	0,28 440 5
38. Valsesia	0,28 226
39. Casal	0,24 564 5

Je ne me souviens pas bien des chiffres qu'a cités monsieur le rapporteur; il a considéré en moyenne le nombre des élèves dans notre pays; mais d'après le document que j'ai cité, en prenant isolément chaque province, et les classifiant par ordre suivant le nombre des élèves qu'elles contiennent, je trouve en premier lieu que la Tarentaise figure, dans le nombre des élèves, pour 16 sur 100, et relativement à la moyenne des traitements pour 106 francs seulement.

Viennent ensuite la Maurienne, où la moyenne des élèves est de 14, et celle des traitements francs 122 50 :